

BILAN CARBONE

DE LA VILLE DE REIMS
ET DU GRAND REIMS



GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Reims.fr

BILAN CARBONE



DE LA VILLE DE REIMS
ET DU GRAND REIMS

La ville de Reims et le Grand Reims ont réalisé le bilan carbone de leur activité. Faire ce bilan permet aux collectivités de mieux comprendre leur impact, d'adopter des pratiques plus durables, de mobiliser leurs parties prenantes et de contribuer à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.

L'organisation mutualisée de la ville de Reims et du Grand Reims impose une restitution globalisée des résultats pour les deux collectivités.



QUE PREND-ON EN COMPTE DANS LE BILAN CARBONE ?

Il s'agit de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et aux activités des services municipaux et communautaires (achats, déplacements...), exercées directement ou déléguées (par voie de marché ou en délégation de service public).

Cela se répartit entre les grands postes suivants :

L'ÉNERGIE production, transports et utilisation des énergies (gaz, fioul pour groupe électrogène, chauffage urbain et électricité) ;

LES ACHATS émissions liées à la fabrication du papier, des fournitures et consommables bureautiques, des équipements informatiques, du mobilier ;

LES SERVICES ACHETÉS : impact dû aux services achetés (maintenance, entretien, assurance, téléphonie, etc.) ;

LE FRET impact lié aux transports amont des achats et fournitures ;

LES TRANSPORTS EN COMMUN émissions liées aux transports en commun (ramassages scolaires, bus / tramway, etc.), aéroport y compris ;

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL OU PROFESSIONNELS émissions liées aux déplacements du personnel ;

LES DÉCHETS impact généré par la collecte et le traitement des déchets (incinération, compostage, recyclage) ;

LES IMMOBILISATIONS impact lié à la construction des bâtiments, du parc de véhicules, de la voirie, des réseaux, des équipements et mobiliers, et du parc informatique. Cet impact est divisé par la durée d'amortissement des biens et seul l'impact sur une année est pris en compte ;

AUTRES fuites de fluides frigorigènes des systèmes de climatisation.

UN BILAN CARBONE OU UN BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, C'EST :

- une évaluation du volume total des gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère ;
- sur une année (ici : 2021) ;
- par les activités de la personne morale ;
- exprimé en tonnes équivalent de CO₂.

GAZ À EFFET DE SERRE

Les gaz à effet de serre piègent la chaleur reçue du soleil et émise par la Terre dans l'atmosphère terrestre, c'est le phénomène connu sous le nom d'effet de serre.

L'augmentation de la quantité de gaz à effet de serre émis par les activités humaines, en particulier depuis le début de l'ère industrielle, est responsable du réchauffement global de la planète et du changement climatique.

Tous les gaz à effet de serre n'ont pas le même pouvoir réchauffant.

Pour quantifier l'impact des différents gaz à effet de serre sur l'environnement on utilise une unité de mesure commune : la tonne équivalent de CO₂ (tCO₂e). Elle prend comme référence le dioxyde de carbone qui est le principal gaz à effet de serre.

Les données d'activités (km parcourus, kWh consommés...) sont converties dans cette unité de mesure dans le cadre du bilan carbone.

REPÈRES



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE DU GRAND REIMS EN UNE ANNÉE



BILAN CARBONE DE LA VILLE DE REIMS ET DU GRAND REIMS

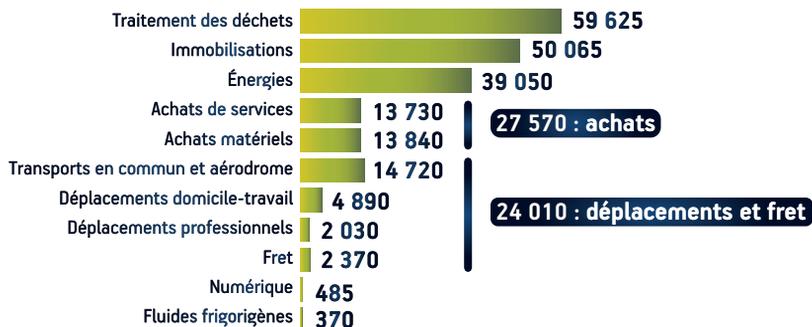
Les émissions de la ville de Reims et du Grand Reims, sur la totalité du périmètre étudié, représentent environ 201 200 tCO₂e soit 10 % des émissions totales du territoire du Grand Reims.



Ville de Reims :
47 000 tCO₂e

Grand Reims :
154 200 tCO₂e

Répartition des émissions par poste (chiffres arrondis)



Répartition des émissions par compétence (chiffres arrondis)



* Les ressources Ville ou Communauté urbaine : regroupent les immobilisations (amortissement des constructions de bâtiments ou de voirie notamment), suivis de trois postes d'importance équivalente : l'énergie, les déplacements domicile / travail, les achats de service. Le numérique est également affecté aux ressources.

LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la ville de Reims et du Grand Reims se décline en 10 chantiers :

5 CONCERNENT LE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS

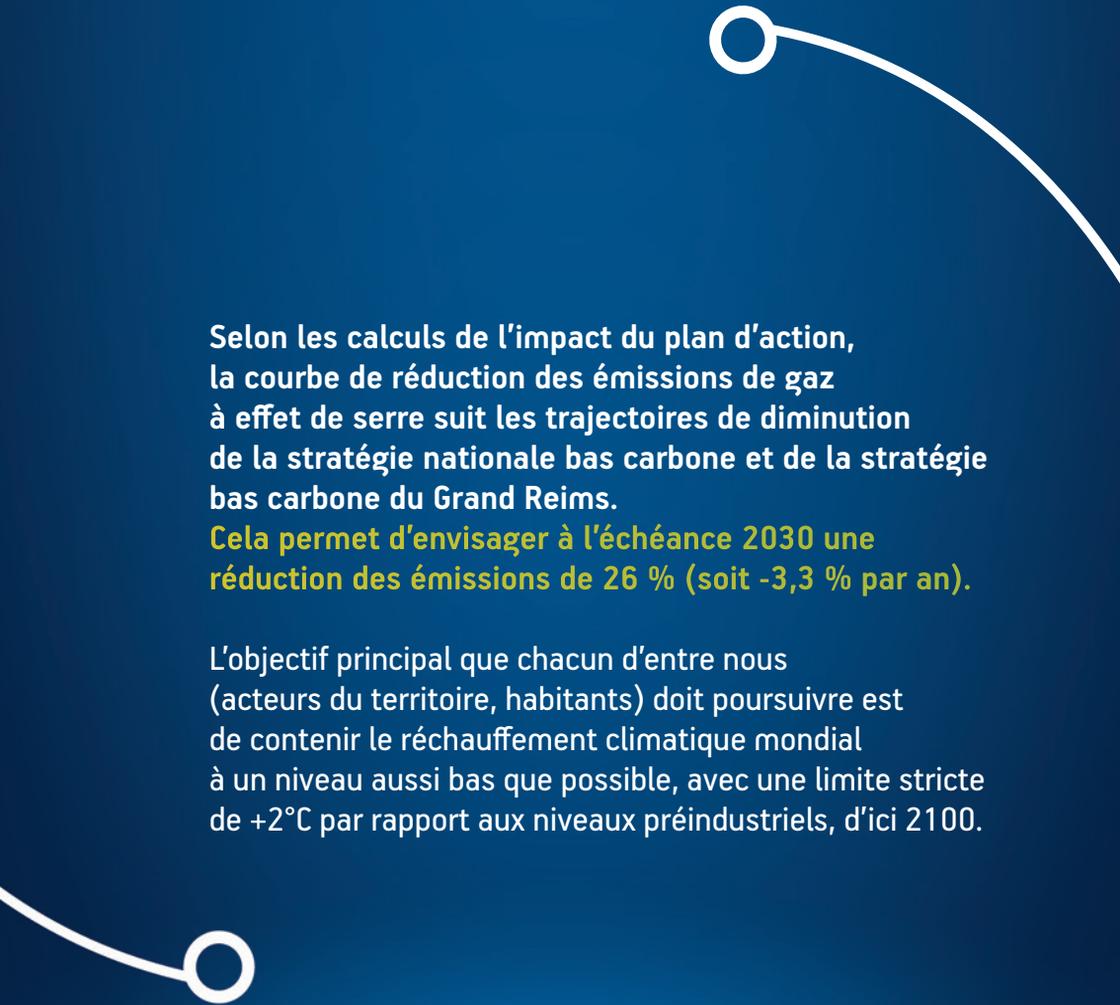
alimentation, autres achats, mobilité domicile-travail, mobilité professionnelle, énergie des bâtiments ;

5 CONCERNENT LES COMPÉTENCES DU GRAND REIMS

déchets, cycle de l'eau, compétence mobilité, chauffage urbain, éclairage public.

Pour atteindre l'objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, les collectivités s'appuient sur trois piliers :

PILIER A Réduire ses émissions de GES	PILIER B Réduire les émissions des autres	PILIER C Augmenter les puits de carbone
<p>La première responsabilité d'une collectivité est de réduire les émissions qui sont de sa responsabilité directe</p>	<p>La collectivité peut également contribuer à réduire les émissions des habitants : grâce à la mise en place de politiques publiques (chauffage urbain, transports collectifs...)</p>	<p>La séquestration carbone consiste à augmenter la capacité de son patrimoine (principalement les forêts ou les prairies), à stocker du carbone ou à financer des projets de séquestration mis en œuvre par des tiers</p>
EXEMPLES		
<ul style="list-style-type: none"> • Isoler les bâtiments publics • Intervenir sur l'éclairage public pour diminuer la consommation d'énergie • Remplacer des modes de chauffage à énergie fossile 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer des transports en commun ou des pistes cyclables pour éviter aux habitants d'utiliser leur voiture • Développer des réseaux de chauffage urbain décarbonés performants, pour remplacer des chauffages individuels des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les surfaces forestières pour que celles-ci captent le carbone



Selon les calculs de l'impact du plan d'action, la courbe de réduction des émissions de gaz à effet de serre suit les trajectoires de diminution de la stratégie nationale bas carbone et de la stratégie bas carbone du Grand Reims.

Cela permet d'envisager à l'échéance 2030 une réduction des émissions de 26 % (soit -3,3 % par an).

L'objectif principal que chacun d'entre nous (acteurs du territoire, habitants) doit poursuivre est de contenir le réchauffement climatique mondial à un niveau aussi bas que possible, avec une limite stricte de +2°C par rapport aux niveaux préindustriels, d'ici 2100.



Bilan établi en 2023
à partir des données de 2021

Le bilan carbone est une action
de la stratégie bas carbone du
Grand Reims à retrouver sur :

www.grandreims.fr



GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Reims.fr

